



GOLF DE BONDUES REGLEMENT DE L'ÉCOLE DE GOLF ANNEE 2024/2025

L'École de Golf de Bondues est organisée et dirigée par la Commission Sportive.

Les enfants nés entre 2008 et 2019 sont pris en charge.

L'encadrement est assuré par :

- Thibault NOLLET (Professeur de Golf et responsable de l'école de golf)
- François LEROY (Professeur de Golf)
- Jimmy MONFORT (Professeur de Golf)
- Bruno PETIT (Professeur de Golf)
- Benjamin REGENT (Professeur de Golf et responsable de l'école de golf performance)
- Lancelot SALISBURY (Élève Moniteur)

L'enseignement est dispensé, **en dehors des vacances scolaires**, les mercredis et les samedis matin.
Un planning annuel sera envoyé en début d'année.

Chaque trimestre les groupes pourront être revus, de façon à assurer une homogénéité de niveau golfique et une bonne répartition du nombre d'élèves au sein de chaque groupe.

Niveau du Jeu

Le Golf de Bondues se réserve le droit de ne pas accepter les inscriptions des jeunes de 10 ans ou plus, qui ont fait parti de l'école de golf pendant trois ans ou plus sans jamais avoir été classés.

→ ECOLE DE GOLF PERFORMANCE

Les enfants composant le groupe de l'école de golf performance devront répondre positivement à chaque convocation pour défendre les couleurs du Club dans les championnats régionaux et nationaux (mérites, championnats de France, divisions...).



REGLES DE FONCTIONNEMENT

Important : En début d'année, l'élève doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf.

➔ ARRIVEE / DEPART

Le lieu de rendez-vous de l'école de golf se situe devant l'accueil du Golf. Les parents doivent y déposer les enfants et les récupérer à cet endroit.

Si un enfant arrive par ses propres moyens (vélo, transport en commun...), un certificat écrit produit par les parents devra être donné à l'accueil du golf en début d'année.

- **Arrivée** après l'heure limite d'arrivée (début du cours théorique + 5 min) : le parent doit conduire l'élève sur son lieu de cours et le signaler au professeur. La responsabilité de l'ASGB ne commence que lorsque l'élève est à l'heure au lieu de rendez-vous indiqué ou a été pris en charge par le professeur ou le bénévole.
- **Départ** : le parent viendra chercher l'élève devant l'accueil du Golf. L'élève a interdiction d'aller ailleurs que sur les lieux de départ et d'arrivée mentionnés. Si le parent n'est pas à l'heure pour venir chercher l'élève, l'ASGB décline toute responsabilité à partir de la fin du cours + 5 minutes.

➔ PASSAGES DE DRAPEAUX ET COMPETITIONS DE L'ECOLE DE GOLF

La présence des élèves lors des passages de drapeaux et aux compétitions de l'école de Golf est vivement souhaitée. Les dates sont mentionnées dans le planning envoyé par mail en début d'année.

Afin d'organiser au mieux ces événements, il est demandé aux parents d'inscrire les enfants une semaine avant la manifestation.

Il est important que les parents puissent au moins se rendre disponible à 2 manifestations afin d'encadrer un groupe d'élèves (autre que le groupe de son enfant).

En cas de tricherie, l'enfant sera exclu pendant 1 mois de l'école de Golf. En cas de récidive, il sera exclu définitivement. Aucun remboursement ne pourra être envisagé en cas de suspension ou d'exclusion.

➔ ABSENTEISME

L'école de Golf de Bondues ayant une capacité limitée, nous sommes contraints de refuser de nombreuses demandes d'admissions. De ce fait nous attendons donc des enfants admis, une totale assiduité.

Un avertissement sera envoyé lorsque votre enfant aura 2 absences injustifiées.

Nous pourrions suspendre pour une durée d'un mois votre enfant au bout de trois absences injustifiées.

De plus la Commission Sportive se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne serait pas présent à au moins 50% des leçons.

Aucun remboursement ne pourra être envisagé en cas de suspension ou d'exclusion.

Une charte de l'école de golf est établie et annexée au présent règlement.



CHARTRE DE NOTRE ECOLE DE GOLF

L'école de golf a pour objectif d'être une école de vie pour nos enfants et de leur apporter un système de valeurs dans l'esprit du Golf de Bondues.

Elle a également pour objectif de former des équipiers qui seront amenés à défendre les couleurs de notre Club.

Le fonctionnement de l'école de Golf est financé en grande partie par la Commission Sportive de notre Club, qui assure son organisation avec le directeur du Golf et les professeurs.

La contrepartie attendue est donc **la participation active** des élèves aux résultats sportifs du Club.

Il est donc demandé aux parents et aux élèves de respecter un certain nombre de règles.

➔ LES PARENTS SONT APPELES A :

1. Se rendre disponible pour conduire leurs enfants à l'école de golf, aux rencontres interclubs et aux championnats de France programmés pendant les vacances (pour ceux qui seront sélectionnés).
2. Se rendre disponible pour les passages des drapeaux et les compétitions de l'école de Golf (voir le secrétariat sportif).
3. Assurer le dialogue entre leurs enfants et les responsables de l'école de golf, pour assurer la meilleure coordination.
4. Expliquer et faire adhérer leur enfant à l'objectif de l'école de golf.
5. Assurer des leçons individuelles supplémentaires avec un professeur du club. Les cours collectifs, ne peuvent suffire pour former un joueur complet et corriger les défauts techniques de l'enfant.
6. Accompagner sur les parcours leur enfant, les inscrire aux compétitions du club.
7. Acquérir les polos et pulls logotés aux couleurs du club et veiller à la tenue vestimentaire ainsi qu'au bon comportement des enfants dans le club (col obligatoire...) mais aussi lors des rencontres à l'extérieur.

➔ L'ENFANT EST APPELE A :

1. Faire preuve **d'assiduité** et de **ponctualité** tout au long de l'année, même en cas de mauvais temps et prévenir de toute absence.
2. Accepter **TOUTES** les sélections en équipe de Bondues, dans un bon esprit sportif. Tout refus devra être justifié et sera apprécié par la Commission Sportive.
3. Respecter les règles fondamentales d'étiquette, de comportement, d'écoute, de tenue vestimentaire et de respect de l'autre, à l'école comme en compétition.
4. Respecter les directives de l'encadrement.
5. Avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des cours de l'école de Golf.
6. Respecter le matériel, le parcours, ainsi que l'ensemble des espaces mis à sa disposition.

Le non-respect de cette chartre pourrait amener la Commission Sportive, après consultation des parents et des enfants, à prendre les décisions qui s'imposent.

Les résultats à venir de nos équipes dépendent du bon fonctionnement de notre école de golf.